

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi dix huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de COULOMMES, dûment convoqué à neuf heures trente, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie salle des mariages au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame BERNARD Françoise, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Françoise, Maire – Mr DELINOTTE Jean-Marie, 1^{er} Adjoint – Mme LE STER Gaëlle, 2^{ème} Adjointe – Mr LAROQUE Philippe, 3^{ème} Adjoint – Mme ROUSSELLE-BUZE Gwendoline, 4^{ème} Adjointe Mmes, BOISTEAUX Cécile – SUINOT Catherine, Mrs, GIBERT Pascal – LOZACH Julien – ROSSIGNOL Roger
Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES : DURAND-CARRIER Alix – GROMARD Éric – LÉGÉ Stéphanie – MARTINS Célia – MARTINS Didier

POUVOIRS :

Madame DURAND CARRIER Alix à Madame BERNARD Françoise
Madame MARTINS Célia à Madame BOISTEAUX Cécile
Madame LEGE Stéphanie à Madame Gaëlle LE STER
Monsieur GROMARD Éric à Monsieur DELINOTTE Jean-Marie
Monsieur MARTINS Didier à Monsieur LAROQUE Philippe

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DELINOTTE Jean-Marie

La séance est ouverte à neuf heures et trente minutes.

Procès-verbal du 18 juin

Pour donner suite à une observation de Monsieur Rossignol, conseiller municipal, l'approbation du Procès-verbal du 18 juin est reportée à la prochaine séance de Conseil municipal après correction.

Paragraphe objet de l'observation de Monsieur Rossignol qui souhaitait préciser qu'il représentait tous les agriculteurs.

VAL France : Le projet prend du retard. Les services urbanisme de la CACPB n'avaient pas prévu que la **modification PLU** de la parcelle concernée serait si compliquée. L'enquête publique a pris fin le 30 avril et la conclusion du Commissaire enquêteur est DEFAVORABLE : Avis DDT, SDRIFF, Monsieur le Maire de Sancy et « **vigilance recommandée** » par 2 agriculteurs de **Coulommès**.

Soyons un peu positifs : projet retardé mais pas annulé !

Madame le Maire attire l'attention sur le fait que l'aménagement du rond-point prévu sur la D228 à l'intersection Coulommès /Vaucourtois est conditionné par la réalisation du silo VAL FRANCE qui financerait cet aménagement à hauteur de 80 000 euros.

Ce paragraphe sera ainsi modifié **révision simplifiée du PLU** et en reprenant strictement les écrits de Monsieur le Commissaire enquêteur dans son rapport consultable en mairie de Coulommès en version papier durant 1 an ou sur le site du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération via le lien

Registre Numérique Enquête publique relative à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de COULOMMES.

« Une observation a été formulée lors des permanences par Messieurs Roger ROSSIGNOL et Nicolas COURBOIN agriculteurs sur la commune, pour signaler la présence sur l'emprise du projet, à l'emplacement d'un futur bassin de rétention d'eau pluviale, d'une canalisation enterrée qui récupère les eaux de drainage des terrains situés en amont et qui va se déverser dans un fossé à ciel ouvert situé à 320 m du projet. Ils demandent que VAL FRANCE maître d'ouvrage du projet prenne en compte ce collecteur et en assure sa réfection sur la totalité de son parcours depuis le projet jusqu'au fossé. »

PARTICIPATION 2024-2025 ET AVANCE 2025-2026 CANTINE ET PERISCOLAIRE – Délibération 47-2026

Vu la convention de gestion administrative et de répartition de la cantine et du périscolaire entre les communes de Coulommès, Sancy-Les-Meaux et Vaucourtois en date du 26 Janvier 2024

Vu la délibération de Sancy-Les-Meaux n°SLM2026042 en date du 18 avril 2026 concernant la participation fonctionnement périscolaire-cantine 2024/2025 plus avance sur dépenses 2025 /2026 pour la commune de Coulommès
Madame le Maire donne lecture de la répartition des coûts de la Cantine et du Périscolaire au conseil municipal, à savoir :

Année 2024-2026 montant 18 294.56 Euros Avances 2025
18 000.00 Euros soit un solde de 294.56 Euros

Année 2025-2026 une avance d'un montant de 18 000.00 Euros est demandée

Somme totale à verser à la commune de Sancy-Les-Meaux, gestionnaire de la Cantine et du Périscolaire : 18 294.56 Euros

Le Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE cette répartition correspondant à un montant pour Coulommès de **18 294.56 Euros**

Comme suit :

15 mai 2026	6 294.56 Euros
15 juin 2026	6 000.00 Euros
15 septembre 2026	6 000.00 Euros

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents y afférents

Transmission de cette délibération à :

-La trésorerie de Coulommiers

QUESTIONS DIVERSES

REGISTRE

Madame le Maire communique au Conseil municipal un courrier de Monsieur Piedeloup par lequel il réitère son mécontentement concernant les nuisances

sonores que provoquent les passages de véhicules et notamment des engins agricoles devant les 80 et 82 Grande Rue (D82) et ce depuis les travaux de voirie effectués l'été 2025.

Certains conseillers confirment les propos de Monsieur Piedeloup.

Plusieurs solutions sont évoquées : lettre recommandée à l'entreprise, insistance auprès de Département

Madame le Maire répond que l'entreprise a été mainte fois contactée, (sans réponses de leur part), que contact a également été pris avec le Département et officialisé lors d'un entretien avec 2 Conseillers départementaux le 4 juillet dernier en mairie.

L'ensemble du conseil est conscient que la situation doit maintenant être réglée rapidement et Madame le Maire s'engage : la commune va prendre en charge financièrement la reprise de cette portion de voirie.

GROUPE SCOLAIRE

Les travaux avancent selon le planning prévu. L'accès voirie, le terrassement de la plateforme sont terminés et les bornes d'implantation du bâtiment sont mises en place. Dès le 3 août commenceront tous les raccordements des divers réseaux aux coffrets en bordure de route. Le parking sera donc inaccessible durant tout le mois et nous vous remercions de votre compréhension.

Dans la mesure du possible la mairie mettra en place un moyen d'accès au city et à l'aire de jeux à des horaires qui nous seront communiqués prochainement.

La construction du bâtiment débutera dès la première semaine de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et dix heures et treize minutes.